

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES
30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05 http://etrechy.ensol.free.fr/

Etréchy, le 27 février 2013.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le prochain Conseil municipal du 13 février 2013.

Michel GLEYZE./.

-=O=-

QUESTIONS AU CONSEIL DU 01/03/2013.

1. Protection des paysages et du cadre de vie.

La pose d'un panneau publicitaire sur le chantier au bout de la rue Théodule Luzay pour un autre programme immobilier (celui de la rue de la Manivelle), et l'apparition de publicités aux entrées d'Etréchy ne semblent pas avoir fait l'objet d'une délibération récente au sein du Conseil municipal.

Pouvez-vous nous informer sur les bénéficiaires de ces installations, les accords passés avec notre Commune et les contreparties obtenues ?

Ne serait-il pas opportun de rédiger un règlement local de publicité (RLP)?

2. Terrain en site classé jouxtant la Ferme du Vintué, rue des Chênes rouges.

Des travaux sont actuellement réalisés sur le terrain jouxtant la ferme du Vintué. Sont-ils autorisés et contrôlés par la ville ? Est-il prévu de réaliser les plantations dans la foulée ?

3. Convention pour l'utilisation du stand de tir par l' «Association Etréchy Ecole de Tir et Compétitions (AEETC)» et l' «Association Etréchy Tir Sportif (AETS)».

La convention adoptée par le Conseil municipal (délibération 040/2012) du 29/06/2012 précisait plusieurs fois "homologation attendue des instances fédérales". Ont-elles été toutes obtenues ? Est-ce que l'accord entre les deux associations est observé, notamment sur la restitution du matériel et sur la trésorerie ? L'association extérieure a-t-elle fourni les garanties demandées par la Commune pour l'homologation d'un 2ème pas de tir de 25 mètres ?